

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

**DELIBERATION N°2018.00301**

**VENTE DES FERRAILLES ISSUES DES DECHETERIES DE SAINT-ETIENNE  
METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNER LES NOUVEAUX CONTRATS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180514-D20180030110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

### **VENTE DES FERRAILLES ISSUES DES DECHETERIES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNER LES NOUVEAUX CONTRATS**

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de sa compétence en gestion des déchets ménagers, dispose de 13 déchèteries sur son territoire.

Destinées aux usagers ménagers, les déchèteries constituent un outil incontournable dans la politique de valorisation des déchets. Elles répondent aux besoins de prise en charge des déchets avec une logique de valorisation. Un des flux concerné est celui des ferrailles.

Depuis quelques années, dans une démarche d'optimisation de ses recettes, Saint-Etienne Métropole traite directement avec les repreneurs, et impose l'exutoire aux exploitants des déchèteries, ce qui permet de négocier le meilleur prix de vente.

Les contrats en cours actuellement prennent fin au 31 janvier 2019 (31 décembre 2018 pour la déchèterie de Saint-Galmier).

Il convient d'établir de nouveaux contrats de vente pour les ferrailles issues des 13 déchèteries de la Métropole. Il est proposé de caler la durée de ces contrats sur celle des futurs marchés d'exploitation des déchèteries soit :

- démarrage effectif de livraison des ferrailles : 1<sup>er</sup> février 2019 (sauf Saint-Galmier 1<sup>er</sup> janvier 2019),
- durée : jusqu'au 31/01/2023 reconductible une fois un an soit au 31/01/2024.

Ainsi, une consultation auprès de différents repreneurs a été lancée (repreneurs proches des sites).

Le prix de vente, appliqué aux poids réels issus de chaque déchèterie (pont bascule obligatoire à l'entrée des sites des repreneurs), est fonction :

- du prix de base, valeur janvier 2018,
- des variations mensuelles de l'indice E40 (ferrailles broyées / région Centre Sud-Est/Sud-Méditerranée), indice catégorie «platinages, vieilles».

Il est également prévu un prix « plancher » qui nous garantit une recette minimale. Dès que la variation de l'indice E40 conduit à un prix de vente inférieur au prix « plancher », celui-ci s'applique.

Après analyse des offres remises, en tenant compte à la fois du critère économique mais aussi de la proximité (limitation des transports), il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

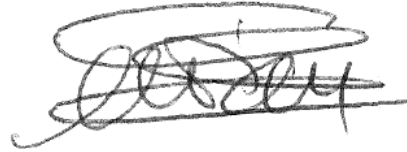
Déchèterie	Repreneur proposé	Prix de vente (à la tonne)	
		Prix base	Prix « plancher »
Andrézieux-Bouthéon	<b>RDS</b> – site Andrézieux-Bouthéon	154 €	91 €
L'Etrat	<b>ARNAUD DEMOLITION</b> – La Talaudière	175 €	102 €
Firminy	<b>SUEZ</b> – Site du Chambon-Feugerolles	137 €	85 €
Lorette	<b>SUEZ</b> – Site de Bayle Lorette	137 €	85 €
La Ricamarie	<b>SERMACO</b> La Ricamarie	156 €	91 €
Roche la Molière	<b>SERMACO</b> La Ricamarie	156 €	91 €
Saint-Chamond	<b>ARNAUD DEMOLITION</b> – La Talaudière	175 €	102 €
Saint-Etienne Chauvetière	<b>SERMACO</b> La Ricamarie	156 €	91 €
Saint-Etienne Soleil	<b>ARNAUD DEMOLITION</b> – La Talaudière	175 €	102 €
Saint-Galmier	<b>RDS</b> – site Andrézieux-Bouthéon	154 €	91 €
Saint-Héand	<b>ARNAUD DEMOLITION</b> – La Talaudière	175 €	102 €
Saint-Jean-Bonnefonds	<b>ARNAUD DEMOLITION</b> – La Talaudière	175 €	102 €
Tartaras	<b>RDS</b> – site de L'Horme	154 €	91 €

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **prend acte des choix des repreneurs proposés pour la vente des ferrailles issues des 13 déchèteries,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les nouveaux contrats de vente de ferrailles avec les entreprises énoncées ci-dessus,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget principal sur la ligne budgétaire « recettes de fonctionnement déchèteries » de la Direction Gestion des déchets de l'exercice 2019 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Gaël PERDRIAU**